



**Commune de WINTZENHEIM-  
KOCHERSBERG**

Département du Bas-Rhin

---

**PLAN  
LOCAL  
D'URBANISME**

**7.1. Annexes sanitaires  
Assainissement**

---

**Dossier approuvé  
Avril 2009**

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT  
ET D'URBANISME  
DE L'AGGLOMERATION  
STRASBOURGEOISE**

9, Rue Brûlée • CS 80047  
67002 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 21 49 00

Fax 03 88 75 79 42



## Plan Local d'Urbanisme

### Annexe sanitaire assainissement

#### 1. Notice technique



#### **Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST**

INGENIEURS CIVILS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES  
Infrastructure - Ingénierie

#### **Siège social:**

8, rue GIRLENHIRSCH - BP 30012 - 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Tél : 03 88 65 36 06 - 03 88 65 36 08 - Télécopieur : 03 88 67 33 52 - Groupe 6 Mlle LECLAIRE

Email : leclaire@berest.fr

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification
C	26.03.2009	RIVIERE B.	Version finale
B	31.01.2008	RIVIERE B.	Version modifiée suite aux observations de l'ADEUS
A	21.11.2007	RIVIERE B.	Version initiale
L'ingénieur conseil		Responsable Projet	N° Affaire
FABRE J.M.		LECLAIRE C.	67 0542 07 209 6 0

# COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

## Plan Local d'Urbanisme

### Note technique relative au réseau d'assainissement

## INTRODUCTION

Conformément au troisième alinéa de l'article R 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe, relative au réseau d'assainissement, comprend les pièces suivantes :

- a) le plan du réseau d'assainissement existant,
- b) la note technique accompagnant les plans décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état futur en examinant les caractéristiques de la station d'épuration des eaux usées.

Le présent document constitue la note technique. Il comprend trois parties :

- 1<sup>ère</sup> PARTIE: le réseau dans son état existant,
- 2<sup>ème</sup> PARTIE: le réseau dans son état futur,
- 3<sup>ème</sup> PARTIE: l'estimation sommaire.

# 1 ÈRE PARTIE : LE RESEAU DANS SON ETAT EXISTANT

## 1.1 MILIEU RECEPTEUR

Le milieu récepteur de la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG est constitué par le HALTBACH, affluent en rive gauche de la SOUFFEL. La SOUFFEL se jette ensuite dans l'ILL à l'amont de LA WANTZENAU

Le HALTBACH sert de milieu récepteur à la surverse du bassin de pollution construit à l'aval de la commune ainsi qu'aux eaux claires parasites (sources, puits, eaux de drainage). Les effluents sont traités à la station d'épuration du SIVOM de la Vallée du Rohrbach, située à Gougenheim, et sont rejetés dans le Heiligengraben.

L'objectif de qualité du Haltbach est 2 par extension de l'objectif de qualité de la SOUFFEL. Celui de l'ILL est 1B.

Il n'existe aucune donnée sur le suivi de la qualité du Haltbach. En revanche, il existe à l'aval de Wintzenheim, des stations de suivi de la qualité de la SOUFFEL dans le cadre du Réseau Inter-Départemental (RID 67) : une à Quatzenheim et deux à Mundolsheim.

La qualité observée à ces stations en 2007 est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

	Objectif	Qualité	O <sub>2</sub> % sat (1)	O <sub>2</sub> mg/l (2)	DBO <sub>5</sub> mg O <sub>2</sub> /l (1)	DCO mg O <sub>2</sub> /l (1)	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> mg/l (1)	NGL mg N/l (1)	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> mg/l (1)	NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> mg/l (1)	NTK mg N/l (1)	PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> mg PO <sub>4</sub> /l (1)
La Souffel à Quatzenheim	2	2	78 1B	7,3 1A	3,6 1B	29 2	0,52 2/N3	12,16 N5	46 N4	0,36 N3	2,6 N1	0,37 N3
La Souffel à Mundolsheim (amont)	2	2	65 2	5,5 1A	4 1B	30 2	1,8 2/N3	11,27 N4	47 N4	0,95 N3	2,8 N3	0,7 N4
La Souffel à Mundolsheim	2	2	68 2	6,6 1B	9 2	35 2	1,5 2/N3	11,2 N4	45 N4	0,88 N3	3,6 N4	0,7 N4

(1) : valeurs respectées 90 % du temps ;

(2) : valeurs minimales

La qualité globale de la Souffel depuis 2000 est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

La Souffel	Objectif	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
à Quatzenheim	2	2	1B	1B	1B	1B	1B	3	2
à Mundolsheim (amont)	2	3	3	3	3	3	3	3	2
à Mundolsheim	2	3	3	3	3	3	3	M	2

L'objectif de qualité de la SOUFFEL est respecté à toutes les stations de mesure.

Le catalogue des débits mensuels d'étiage et modules du « bassin du Rhin en Alsace », réalisé conjointement par l'Agence de l'eau RHIN-MEUSE et la DIREN, donne les débits caractéristiques suivants de la Souffel :

Points caractéristiques	Surface totale (km <sup>2</sup> )	Module (m <sup>3</sup> /s)	QMNA F1/2 (m <sup>3</sup> /s)	QMNA F1/5 (m <sup>3</sup> /s)	QMNA F1/10 (m <sup>3</sup> /s)
La Souffel à l'aval du confluent avec le Haltbach (à Kuttolsheim)	9,2	-	0,039	0,017	0,010
La Souffel à la station hydrométrique de Mundolsheim	120	0,298	0,110	0,049	0,027

## **1.2 MODE D'ASSAINISSEMENT**

La commune de Wintzenheim-Kochersberg adhère au SIVOM de la Vallée du Rohrbach (siège : mairie de Rangen) pour la collecte et le traitement des eaux usées. Ce SIVOM regroupe 16 communes à savoir : Duntzenheim, Friedolsheim, Gougenheim, Kleingoeft, Knoersheim, Landersheim, Maennolsheim, Rangen, Rohr, Saessolsheim, Westhouse-Marmoutier, Willgottheim-Woellenheim, Wintzenheim-Kochersberg, Wolschheim, Zehnacker et Zeinheim.

Le réseau d'assainissement de la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG est de type unitaire gravitaire. Il est maillé au centre du village avec 2 branches principales qui se rejoignent au niveau de la rue des Prés dans une conduite de diamètre 800 mm qui continue jusqu'au bassin de pollution (cyclonique de capacité de stockage de 80 m<sup>3</sup>). La décharge, des eaux de ruissellement urbain par temps de pluie (surverse du bassin cyclonique), se fait dans le HALTBACH.

Les conduites sont en béton et leur diamètre varie de 250 à 800 mm.

L'ensemble des habitations est raccordé au réseau d'assainissement collectif à l'exception de quelques bâtiments à vocation agricole.

Une étude diagnostic des réseaux d'assainissement de l'ensemble des communes (membres du SIVU) a été réalisée en 1996 par le bureau d'études SETP (PRAUD). Cette étude a abouti à une proposition de travaux visant la réduction des apports d'eaux claires parasites et la réduction des flux polluants par temps de pluie (mise en place d'un bassin de pollution).

La plupart de ces travaux ont déjà été réalisés, le réseau d'assainissement de la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG ne présente pas, à l'heure actuelle, de désordres particuliers.

Les effluents de Wintzenheim-Kochersberg sont acheminés à la station d'épuration du SIVOM de la Vallée du Rohrbach par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement puis d'une conduite gravitaire qui passe successivement par Willgottheim et Rohr avant de rejoindre la station d'épuration.

Le linéaire total du réseau intercommunal entre Wintzenheim-Kochersberg et la station d'épuration est de l'ordre de 7 km.

La totalité du bâti est raccordé au réseau d'assainissement collectif.

### 1.3 FONCTIONNEMENT

Une modélisation du réseau d'assainissement de la commune de Wintzenheim-Kochersberg et des campagnes de mesures (pollution, eaux claires parasites) ont été réalisées en 1993 par le bureau d'études PRAUD dans le cadre de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement du SIVOM.

Plusieurs problèmes ont été mis en évidence à l'issue de ces deux études :

- le traitement du débit critique n'était pas réalisé : il n'y avait pas de bassin de pollution et il fallait aménager un déversoir d'orage à l'aval ;
- d'importants apports d'eaux claires parasites ont été mis en évidence dans le réseau d'assainissement de Wintzenheim-Kochersberg ce qui nécessitait la pose d'un réseau d'eaux claires, le remplacement d'un collecteur et quelques étanchements de collecteurs. Le taux de dilution par les eaux claires parasites était de 489 % en nappe haute (mars 1993 – 124 m<sup>3</sup>/j ECP) et 142 % en nappe basse (septembre 1992 – 52 m<sup>3</sup>/j). Ces mesures ont été réalisées dans le cadre de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement. Le taux de dilution par les eaux claires parasites était donc nettement supérieur à 100 %.

A la suite de ces études, il apparut nécessaire de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement de Wintzenheim-Kochersberg.

Ces recommandations ont donc fait l'objet de travaux sur le réseau d'assainissement de Wintzenheim-Kochersberg dans le cadre du contrat pluriannuel 1997/2001 entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Département du Bas-Rhin et le SIVOM de la Vallée du Rohrbach.

Les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement de Wintzenheim-Kochersberg dans le cadre de ce contrat sont les suivants :

- la pose du réseau intercommunal entre Wintzenheim-Kochersberg et Willgottheim pour le raccordement des effluents de Wintzenheim-Kochersberg sur la station d'épuration du SIVOM : construction d'un poste de refoulement de 10 l/s, pose de 650 ml de conduite de refoulement DN 125 et 1250 ml de conduite gravitaire DN 200 ;
- la pose d'un réseau d'eaux claires parasites rue de la Fontaine, rue de l'Eglise et rue des Prés jusqu'à l'aval de la commune. A l'issue de ces travaux d'élimination d'eaux claires parasites, le taux de dilution est passé à 81 % (42 m<sup>3</sup>/j) d'après les résultats de la campagne de vérification des objectifs du contrat pluriannuel d'assainissement réalisée en mars 2002 par le bureau d'études GAUDRIOT.
- le renouvellement/renforcement du réseau en DN 800 rue de la Fontaine, rue de l'Eglise et rue des Prés.

## 1.4 TRAITEMENT

Les effluents de la commune de Wintzenheim-Kochersberg ainsi que ceux des 15 autres communes sont traités à la station d'épuration du SIVOM située à Gougenheim, en bordure de la D 25, d'une capacité de 5 000 EH. Sa mise en service date du 09/01/1985 (constructeur : COCA EPUREX). Les installations sont exploitées par le SDEA.

La station d'épuration est du type 'boues activées en aération prolongée'.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Paramètre	Quantité	Unité
Débit maximal	155	m <sup>3</sup> /h
Capacité de traitement	1 120	m <sup>3</sup> /j
DBO <sub>5</sub> eaux brutes	300	kg/j
Matières en suspension eaux brutes	300	kg/j
Capacité réelle de traitement	5 000	EH

Les boues en excès produites sont épaissies mécaniquement dans un épaisseur (65 m<sup>3</sup>) puis stockées dans un silo à boues (équipé d'un agitateur) de capacité 600 m<sup>3</sup>, représentant une autonomie de stockage de 2,4 mois environ. Leur destination finale est la valorisation agricole (3 120 m<sup>3</sup> de boues liquides en 2006 - 140 tMS boues épandues).

En cas de besoin, l'exploitant fait intervenir un filtre-presse mobile. Dans ce cas, les boues sont envoyées sur une plate-forme de compostage (à titre indicatif, 7 tMS en 2005).

L'étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration a été réalisée.

D'après les résultats du SATESA au cours de l'année 2007, l'eau traitée a été maintenue à un bon niveau de qualité toute l'année. Cependant, les capacités organique et hydraulique de la station sont dépassées. Les capacités d'extraction et de stockage des boues ne sont plus suffisantes.

Le SIVOM a donc engagé la réalisation d'une étude pour la construction d'une nouvelle installation qui permettra de faire face à la pollution des 20 prochaines années. La capacité projetée de l'installation est de 7 500 EH.

Les graisses et les sables sont évacués conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage sont évacués avec les ordures ménagères en décharge contrôlée.

## 2 <sup>EME</sup> PARTIE: LE RESEAU DANS SON ETAT FUTUR

### 2.1 LES DONNEES DE BASE EXTERNES AU RESEAU

#### 2.1.1 DONNEES NATURELLES DU SITE

La commune de **WINTZENHEIM KOCHERSBERG** se situe dans le centre-ouest du département du Bas-Rhin, à environ 15 km au sud-est de Saverne, dans la région de l'arrière Kochersberg. Elle est limitée au nord par **WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM**, au sud par **KUTTOLSHEIM**, à l'ouest par **HOHENGOEFT** et à l'Est par **NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM**.

L'altitude de la partie urbanisée de la commune est comprise entre 227 et 250 m.

La superficie totale de la commune est de **195 ha**. Les terres agricoles constituent la majorité de cette superficie. La zone urbanisée ancienne est relativement groupée.

La commune de **WINTZENHEIM-KOCHERSBERG** appartient à l'unité géologique des terrasses et collines loessiques du Kochersberg. D'après la carte géologique (BRGM) de **SAVERNE**, on a pu identifier 4 principales formations géologiques sur le ban communal de **WINTZENHEIM-KOCHERSBERG** :

- *Complexe loessique indifférencié* pouvant comprendre des loess d'âge Mindel à la base et d'âge Würm au sommet,
- *Lettenkohle* (Lettenkohle inférieure ou dolomie inférieure, Lettenkohle moyenne marnes bariolées et dolomie à Anoplophora),
- *Calcaire à entroques* : bancs de calcaires ocre ou gris.

#### 2.1.2 DONNEES RELATIVES A LA SITUATION ACTUELLE DE L'AGGLOMERATION

Wintzenheim-Kochersberg comptait 269 habitants en 1990, 266 habitants en 1999 et 275 habitants en 2006.

Du point de vue du zonage de l'existant, on note :

- **le centre ancien** (zone UA) ;
- **trois secteurs urbanisés moins denses** (zones UB) situés à l'extrémité nord de la rue du Goettberg, rue du Kalkhof et dans le prolongement de la rue des Prés : il s'agit de zones à vocation essentiellement résidentielle et où prédomine un habitat de type pavillonnaire (lotissements existants) ;
- **2 secteurs agricoles** (zones A1 et A2). Il s'agit d'une zone agricole constructible pour l'activité agricole mais sans élevage et avec logement de fonction (zone A1) et d'une zone agricole constructible pour l'activité agricole y compris l'élevage et le logement de fonction (zone A2) ;
- **une zone de loisirs** dans le prolongement de la rue du Kochersberg (zone UL) qui comprend une salle polyvalente ;
- **plusieurs zones d'extension de l'urbanisation** (zones I AU et II AU) qui seront détaillées dans le paragraphe suivant ;
- **le reste du ban communal concerne des zones naturelles** (zones N) : zone N1 (milieu agricole inconstructible y compris les vergers) – zone N2 (autorisation constructions non habitables) – zone N3 (zone humide non constructible) – zone N4 (emprise du cimetière).

Les rues revêtues sont assainies par caniveaux et bouches d'égout, raccordés au réseau unitaire.



## 2.1.3 DONNEES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT FUTUR DE L'AGGLOMERATION

La commune de Wintzenheim-Kochersberg envisage 5 zones d'extension de l'urbanisation qui seront destinées principalement à des opérations d'habitat :

**Zones I AU** : ce sont des zones constructibles à moyen terme

- Une zone I AU1 (0,39 ha) située derrière la rue des Prés ;
- Une zone I AU2 (0,29 ha) située également derrière la rue des Prés ;
- Une zone I AU3 (1,15 ha) située à l'extrémité de la rue Principale ;
- Une zone I AU4 (0,54 ha) située dans le prolongement de la rue du Goeffberg ;

**Zones II AU** : ce sont des zones constructibles à long terme

- Une zone II AU1 (0,73 ha) située derrière la zone I AU1 ;
- Une zone II AU2 (0,95 ha) située à l'extrémité de la rue Principale ;
- Une zone II AUL (1,40 ha) située à l'extrémité de la rue du Kochersberg. Il s'agit d'une zone destinée à des équipements communaux, de loisirs et sportifs futurs à long terme.

Les rejets des zones urbanisées existantes risquent d'évoluer légèrement à moyen terme si des projets de construction se font dans les zones UB. La superficie de la zone urbanisée actuelle est de l'ordre de 17 ha.

La surface urbanisable totale s'élève à 5,42 ha dont 1,68 ha pour les zones II AU, inconstructibles pour l'instant (nécessitent une modification du P.L.U.).

## 2.2 LES DONNEES DE BASE INTERNES AU RESEAU

### 2.2.1 CONCEPTION DU RESEAU

Du point de vue de la restitution des débits de temps de pluie, le service chargé de la police de l'eau impose, pour les réseaux séparatifs et unitaires (si la superficie du projet est supérieure à 1 ha), une limitation du débit ce qui implique un stockage des eaux pluviales dans un bassin. Le débit de fuite doit être limité à une valeur fixée à 5 l/s.ha quel que soit le mode d'assainissement (unitaire ou séparatif). La valeur minimale du débit de fuite pour une zone d'extension sera fixée à 10 l/s, valeur minimale fiable pour des équipements de limitation de débit.

Dans le cas de la commune de Wintzenheim-Kochersberg, pour éviter d'éventuels renforcements du réseau d'assainissement et en l'absence de données sur le fonctionnement hydraulique actuel du réseau d'assainissement, les zones d'extension de l'urbanisation seront toutes soumises à de la rétention pour les eaux pluviales en réseau unitaire et en réseau séparatif même si la surface est inférieure à 1 ha.

Du point de vue de l'assainissement, le mode d'assainissement des zones d'extension de l'urbanisation sera le suivant :

**Zones I AU** :

- **Zone I AU1 (0,39 ha)** : elle sera desservie par un réseau unitaire. Les effluents seront raccordés sur le réseau unitaire existant Ø 400 qui rejoint le réseau de la rue du Fossé

(Ø 800). Le débit de fuite sera limité à 10 l/s et le volume du bassin de stockage sera de 21 m<sup>3</sup> (sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 40 %).

- **Zone I AU2 (0,29 ha)**: l'assainissement sera de type **séparatif**. Les eaux usées seront raccordées sur le réseau unitaire Ø 800 de la rue du Fossé. Une extension du réseau d'assainissement sera nécessaire. Les eaux pluviales seront dirigées dans le fossé (Haltbach) via un collecteur à poser qui pourra servir également pour l'évacuation des eaux pluviales de la zone II AU1. Le débit de fuite sera limité à 10 l/s et le volume du bassin de stockage sera de 13 m<sup>3</sup> (sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 40 %).
- **Zone I AU3 (1,15 ha)**: l'assainissement sera de type **unitaire**. Les effluents seront raccordés à l'extrémité de la rue Principale (tronçon 32-33) ce qui nécessitera une extension du réseau d'assainissement. Le débit de fuite sera limité à 10 l/s et le volume du bassin de stockage sera de 99 m<sup>3</sup> (sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 40 %).
- **Zone I AU4 (0,54 ha)**: l'assainissement sera de type **unitaire**. Une partie des effluents seront raccordés au réseau unitaire existant de la rue du Goettberg et l'autre partie, sur le réseau unitaire existant de la rue Principale via une extension de réseau d'assainissement qui permettra également le raccordement de la zone II AU4. Le débit de fuite sera limité à 10 l/s et le volume du bassin de stockage sera de 33 m<sup>3</sup> (sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 40 %).

#### **Zones II AU :**

- **Zone II AU1 (0,73 ha)**: elle sera desservie par un réseau **séparatif**. Les eaux usées seront raccordées sur le réseau unitaire existant Ø 800 de la rue du Fossé via le réseau d'assainissement qui aura été posé pour la viabilisation de la zone I AU2. Les eaux pluviales seront dirigées dans le fossé (Haltbach) via le collecteur qui aura été posé pour l'évacuation des eaux pluviales de la zone I AU2. Le débit de fuite sera limité à 10 l/s. Le volume du bassin de stockage sera de 50 m<sup>3</sup> (sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 40 %). L'assainissement de cette zone sera donc étroitement lié à celui qui sera mis en place dans la zone I AU2.
- **Zone II AU2 (0,95 ha)**: elle sera desservie par un réseau **séparatif**. Les eaux usées seront raccordées sur le réseau unitaire existant Ø 800 de la rue du Fossé (regard 43) via une extension du réseau d'assainissement. Les eaux pluviales seront dirigées vers le fossé existant à l'aval de la commune (Haltbach). Le débit de fuite sera limité à 10 l/s. Le volume du bassin de stockage sera de 76 m<sup>3</sup> (sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 40 %).
- **Zone II AUL (1,40 ha)**: elle sera desservie par un réseau **séparatif**. Les eaux usées seront raccordées sur le réseau de la rue du Fossé via les réseaux qui auront été posés dans les zones II AU1 et I AU2. Les eaux pluviales seront dirigées vers le fossé (Haltbach) via les réseaux pluviaux qui seront posés pour les zones II AU1 et I AU2. La limitation de débit sera de 10 l/s et le volume du bassin de stockage sera de 129 m<sup>3</sup> (sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 40 %). L'assainissement de cette zone sera donc étroitement lié à celui qui sera mis en place dans la zone I AU2.

**Remarque** : L'assainissement des zones II AU1 et II AUL sera lié à celui des zones I AU limitrophes. Une réflexion globale devra être menée pour l'assainissement afin d'optimiser les débits de fuite et les volumes des bassins de stockage.

Les points de raccordement des réseaux projetés en situation future figurent sur le plan joint (pièce n° 2).

Les calculs des bassins de stockage des eaux pluviales ont été faits en prenant des pertes initiales égales à 1 mm. Pour des débits de fuite théoriques calculés inférieurs à 10 l/s, il a été pris en compte, dans le dimensionnement, une valeur de 10 l/s car la régulation de débit est difficile en-dessous de cette valeur. A noter que, pour les réseaux séparatifs, les eaux pluviales doivent

**transiter également dans un dispositif de prétraitement à savoir un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu récepteur.**

Seules les constructions des zones agricoles (logements de fonction) relèveront de l'assainissement autonome à Wintzenheim-Kochersberg en situation future car elles sont éloignées de la zone urbanisée.

## **2.2.2 PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES**

### **\* Dispositions techniques relatives au réseau**

Les nouveaux collecteurs seront déterminés pour la pluie de fréquence décennale, conformément à l'instruction technique de juin 1977 relative à l'assainissement des agglomérations. De plus, chaque zone sera étudiée dans son ensemble, quel que soit le morcellement ou le phasage s'il n'est rien précisé par l'étude diagnostic.

D'une façon générale, on respectera les décisions suivantes retenues par la Mission Interservice de l'Eau à savoir qu'en zone pavillonnaire on étudie, en cas de besoin et au cas par cas, l'opportunité de l'infiltration directe des eaux de toiture, étant entendu que la voirie et les surfaces imperméabilisées au sol devront être raccordées au réseau.

Les projets d'assainissement seront soumis au Code de l'Environnement pour les réseaux unitaires lorsque les déversoirs d'orage collecteront une charge supérieure à 12 kgDBO<sub>5</sub>/j et, pour les réseaux séparatifs, lorsque la surface totale du projet dépassera 1 ha.

On interdira le raccordement de toute source d'eau claire parasite (drainage, pompe à chaleur, eau de refroidissement, ..) sur les collecteurs d'eaux usées et sur les réseaux unitaires.

### **\* Dispositions techniques relatives à la station d'épuration**

La station d'épuration du SIVOM de la Vallée du Rohrbach a une capacité de 5000 EH. La population raccordée actuellement est de l'ordre de 4700 habitants. La construction d'une nouvelle station d'épuration est envisagée (capacité de 7 500 EH).

### 3 EME PARTIE: L'ESTIMATION SOMMAIRE

Les travaux d'assainissement (branchements + collecteurs + bassins de stockage + extensions de réseaux) sont estimés à :

Zones	Surface (ha)	Montants (€ H.T.)
<b>Zones I AU</b>		
Zone I AU1 (unitaire)	0,39	31 620,00
Zone I AU2 (séparatif)	0,29	33 990,00
Zone I AU3 (unitaire)	1,15	113 260,00
Zone I AU4 (unitaire)	0,54	45 900,00
<b>Zones II AU</b>		
Zone II AU1 (séparatif)	0,73	94 890,00
Zone II AU2 (séparatif)	0,95	129 390,00
Zone II AUL (séparatif)	1,40	Non chiffré car ne correspond pas à de l'habitat
<b>Sous-total « Viabilisation zones d'extension »</b>		<b>449 050,00</b>
<b>Extensions du réseau d'assainissement</b>		
Amont R 15 (70 ml Ø 250)		15 400,00
Rue Goettberg (15 ml Ø 250)		3 300,00
Rue Principale (15 ml Ø 300)		3 525,00
Rue Principale (55 ml Ø 300)		12 925,00
Rue du Fossé (45 ml Ø 200 EU et 65 ml Ø 300 EP)		25 850,00
Rue du Fossé (45 ml Ø 200 EU et 65 ml Ø 300 EP)		25 850,00
<b>Sous-total « Extensions de réseaux »</b>		<b>86 850,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>535 900,00</b>

L'estimation du coût des bassins de stockage (y compris le limiteur de débit) a été faite sur la base de 540 €/m<sup>3</sup>, celle des collecteurs unitaires sur la base de 52 000 €/ha et celle des collecteurs eaux usées et eaux pluviales (réseaux séparatifs), sur la base de 93 000 €/ha.

Pour les extensions de réseau d'assainissement, les coûts unitaires suivants ont été pris en compte :

- Ø 200 (fonte) : 235 € H.T./ml
- Ø 250 (grès) : 220 € H.T./ml
- Ø 300 (béton) : 235 € H.T./ml